

16 JUL 1963

Interrogés depuis 1961, le redressement des emplacements de l'entrepôt a été obtenu par les soins du concessionnaire de l'entrepôt de l'air. La demande présentée par M. Gallanger au Conseil Municipal du 30 mai 1963.

Autre

Monsieur le Maire de Royan a reçu avec M. Gallanger la concession concernant le louage des locaux pour les promeneurs pour un durée de quatre à cinq de 1963.

Déjà

de faire le montant de la redressement annuel à 150 frs pour les 3 premières années, cette somme étant versable à la fin de chaque période triennale. Approuvé à l'unanimité

XI

Délibération de l'Etat aux Galeries Commerciales

(M. Breuille).
M. Jean Breuille concessionnaire de l'Etat des Galeries Commerciales a, par lettre du 17 juin 1963, sollicité l'accord de la ville pour M. Breuille et Étienne Breuille 35, rue de Sévigné à Angoulême. Les incidents dans l'exploitation.

Par lettre du 21 juin, M. Breuille a tenté d'expliquer au conseil municipal de même nature que celle qui a été présentée par M. Breuille pour M. Breuille.

Par la demande présentée par M. Breuille concessionnaire de l'Etat des Galeries Commerciales de l'Etat de M. Breuille. Breuille a présenté la décision de M. Breuille pour expliquer le même conseil.

Par l'avis favorable de la Commission de l'Etat du 12 juillet 1963.

20.8.1963
63067

57
pour résèque et exploiter le même commerce, dans les mêmes conditions et pour la durée résistante couvri
M. le Maire est autorisé à signer l'acte de concession devant intervenir

Approuvé à l'unanimité

XII. Assurance des Oeuvres exposées au Palais des Congrès (M^r Brunusseau)

3068 Des artistes locaux exposent leurs oeuvres au Palais des Congrès lors des Congrès ou autres manifestations. Il est apparu nécessaire de les garantir contre le vol et l'incendie.

La Compagnie "la Nationale" accepte de couvrir les risques moyennant une prime de 144,99 frs tous frais compris.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il importe d'assurer les oeuvres prêtées par des artistes locaux et exposées au Palais des Congrès -

En les propositions de la Compagnie "la Nationale" En l'avis de la Commission Plénière du 30 Mai 1963

Décide

et autoriser M. le Maire à signer la police garantissant les risques de la ville pour les oeuvres exposées au Palais des Congrès.

que le montant de la prime (144,99) sera imputé sur le Chapitre XXVIII, article 7^e "Frais d'exploitation et entretien du Palais des Congrès".

Approuvé à l'unanimité

XIII. Echange de terrains ville de Royan - Leugnet

3069 M^r Brunusseau -

actuellement le chemin des Espirailles aboutit sur un passage de 2^m 40.

En vue de la création d'une voie reliant